

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le vingt-cinq septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt septembre deux mille huit, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

Mrs LETIERCE François, BAUDOUX Philippe, LALANDE Georget, DELAITRE Didier, BLANCHARD Olivier, DUPONT Xavier, André, POTEZ Michel, GORON Gilles, Mmes MORIN Bernadette, PONCE Francine, NOGAMI-GAULTIER Monica, DEVILLE Sylviane.

Absents Excusés :

Mrs LECOQ André, FRANCESCHINI Michel pouvoir à M LETIERCE.

Secrétaire de séance :

Mme KAUFFER Karine

OBSERVATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUIN 2008

-Mr GORON demande :

- Que le nom des conseillers s'abstenant de signature aux comptes rendus soit notifié,
 - Que les dires soient personnalisés,
 - Que lors d'un vote à main levée, le nom des conseillers ayant voté Pour, Contre ou Abstention soit notifié.
- Un débat s'instaure pour définir s'il souhaitable que le vote soit nominatif dans les comptes rendus de séance. Le conseil municipal procède à un vote à main levé :

- 6 Pour (Mrs BLANCHARD Olivier, DUPONT Xavier, André, GORON Gilles et Mmes MORIN Bernadette, NOGAMI-GAULTIER Monica, DEVILLE Sylviane)

- 5 Contre (Mrs LETIERCE François, BAUDOUX Philippe, LALANDE Georget, DELAITRE Didier, FRANCESCHINI Michel)

- 2 Abstention (Mme PONCE, Mr POTEZ)

Monsieur le Maire précise que cette décision va alourdir la rédaction des comptes rendus

- Mr GORON demande quelques modifications dans la rédaction de ce compte rendu.

- Mme DEVILLE soulève quelques contradictions dans la rédaction des arrêtés municipaux existants.

Toutes ses observations seront prises en compte.

PRESENTATION DES REFLEXIONS DE LA COMMISSION TRAVAUX REUNIE LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2008

- Amélioration thermique des maisons des Massins
 - Mr le Maire expose le problème de chauffage des maisons de la commune situées aux Massins, il présente aux membres du conseil, une analyse menée par messieurs POTEZ et FRANCESCHINI sur 2 devis réalisés. Le devis de Monsieur Noel ASSELINE est retenu pour les travaux des 2 maisons. Celui-ci devra effectuer un diagnostic thermique avant et après les travaux pour permettre à la commune de prétendre à une subvention de la région Haute Normandie.
- Réfection des chemins communaux
 - Cessions à la commune en cours des chemins du Marronnier et de la Maison Blanche.
 - Programmation de la mise en conformité par la pose d'enrobé sur les chemins du Marronnier, de la Maison Blanche, de la Messe, et de la Plaine.
- Calvaire de la Mare et St Christophe
 - Le calvaire de la Mare et ses 80 mètres carrés de terrain vont être rétrocédés à la commune. Pour désenclaver et remettre en état ce monument «à conserver » au titre du PLU, Monsieur le Maire propose de l'implanter sur le futur aménagement qui sera réalisé à la suite d'une

cession de terrain en cours de négociation. Le terrain de l'emplacement actuel du calvaire pourra être vendu à un riverain.

- Le calvaire de saint Christophe aura besoin d'une restauration.
- Limitation d'accès au Pont de Rouville et accès pompiers
 - Compte tenu de l'état du pont de Rouville, un arrêté de circulation limitant le poids pour le passage sur ce pont sera pris,
 - Le chemin d'accès à ce pont depuis la RD 14 sera aménagé pour un accès pompier avec pompage direct dans la Levrière.
- Elargissement de la RD 660, route d'Amécourt
 - La prochaine tranche d'enfouissement des réseaux rue des Haguettes en direction d'Amécourt, est votée. Cependant son engagement devra se réaliser à l'issue des travaux d'élargissement de la chaussée. Des négociations sur l'acquisition des terrains nécessaires ne sont pas finalisées.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

- Afin de proposer aux administrés des permanences de mairie plus accessible, le conseil municipal, après discussion, décide de porter les ouvertures et horaires de mairie au :
 - Lundi et vendredi de 18h00 à 19h30
 - Le 1^{er} samedi du mois de 10h00 à 12h00
- Pour ne pas perturber l'enquête publique en cours, ces dates et heures seront effectives au 1^{er} novembre 2008.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION URBANISME

Le Maire informe le conseil municipal de l'évolution rapide du nombre de dossiers d'urbanisme à traiter. Les délais de réponse (8, 15 ou 30 jours) nécessitent un traitement rapide de ces dossiers.

La complexité des questions posées impose à la commission d'urbanisme de se réunir fréquemment.

Le Maire rappelle que cette commission a été constituée de l'ensemble des membres du conseil municipal, pour traiter les dossiers en séance de conseil et ainsi recueillir l'avis du plus grand nombre pour faire respecter l'esprit dans lequel le PLU a été élaboré.

Le nombre important de dossiers à traiter n'étant plus en adéquation avec la fréquence des réunions de conseil municipal, il est décidé après discussion que la commission d'urbanisme se réunira chaque vendredi soir à 19h30, sauf information contraire par le secrétariat de mairie.

Le Maire propose de traiter immédiatement certains dossiers en cours.

1°) Certificat d'urbanisme B : parcelle B286 et B287 d'une superficie de 764 m2 appartenant à l'indivision SELLIER. Le respect du règlement du PLU concernant l'implantation d'une construction sur les parcelles indiquées amène des objections sur la possibilité d'établir une construction dans les limites de voisinage et de hauteur.

Il est rappelé au pétitionnaire que la parcelle sera frappée d'alignement pour respecter la largeur de la rue dans sa partie ouest.

2°) Déclaration préalable pour l'agrandissement en retrait du portail de M. et Me CASTEL. Cette demande respecte les règles du PLU par le retrait du portail par rapport à la route. Le conseil émet un avis favorable.

3°) Déclaration préalable de SCHNELLMANN pour la société DOMUS qui porte sur la volonté de diviser la propriété de Me LOUBENS cadastrée C391 de 3470 m2 en trois parcelles. Le Maire rappelle qu'en accord avec le conseil municipal, il a signé l'arrêté d'opposition proposé par la DDE en date du 19 août 2008 sur une première demande en date du 24 juillet 2008. Compte tenu de ce refus, cette nouvelle demande fera l'objet d'un nouvel examen par une prochaine commission d'urbanisme.

4°) Déclaration d'intention d'aliéner de la propriété des conjoints LOUBENS transmise le 04 septembre 2008 par Maître BOIVIN sur une cession DOMUS/LEHERISSE. La cession porte sur la parcelle C391 de 3470m2 au prix de 72500 euros.

Le Maire rappelle la volonté clairement exprimée des conseils municipaux précédents de créer sur la commune un parc locatif communal, principalement pour répondre aux demandes de jeunes couples, par l'acquisition ou la construction de quelques logements (Cf. budgets primitifs des années antérieures).

Cet objectif répond au risque identifié sur le vieillissement de la population décrit dans le rapport de présentation du PLU : *« Sa population est jeune et de plus en plus composée d'actifs de 40-59 ans, les moins de 30 ans perdant de l'importance en proportion... »*.

D'autre part, le terrain est situé à proximité de la Vallée de la Levrière, classée, et du calvaire à préserver. L'acquisition éventuelle de cette parcelle permettrait de répondre davantage aux objectifs du PLU de préserver la qualité paysagère à proximité de la Vallée de la Levrière : *« **Préservation du paysage et du caractère rural de la commune** : cet objectif se traduit par des actions allant dans le sens d'une préservation de la qualité environnementale du site dans lequel s'inscrit la commune... »*.

Le Maire demande à chaque conseiller son avis sur la déclaration d'intention d'aliéner. Un échange s'instaure et le conseil conclut à l'unanimité à l'intérêt pour la commune, dans le respect des objectifs cités ci-dessus, d'acquiescer cette propriété.

Le Maire rappelle que cette acquisition facilitera l'aménagement des travaux de sécurité routière prévus avec le Conseil Général sur la RD 14.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET EOLIEN

- Mr le Maire expose un historique du projet éolien,

- Des panneaux ont été apposés en plaine et Mr Maître-Jean (Commissaire enquêteur) a procédé à la vérification des affichages.
- La Française Eolienne a déposé en mairie 2 jeux de panneaux informatifs dont 1 sera apposé à l'extérieur
- La française Eolienne a proposé aux membres du conseil d'assister à la visite d'un parc éolien le 4 octobre 2008
- L'Association Vent Contraire fait part au conseil de la distribution de lettres de pétition dans la communes et celles alentours et indique préparer des actions telles que réunions manifestations, etc.
- Mr le Maire propose aux membres du conseil d'apposer sur le registre un texte relatant l'avis du conseil, la proposition est acceptée.
- Le précédent conseil municipal avait émis un avis défavorable quant à l'implantation d'éoliennes sur la commune, afin de conforté cette décision, un vote à bulletin secret est réalisé par le nouveau conseil, il en résulte :
 - 12 Contre
 - 1 Pour

CCAS

- Attribution d'une allocation de 100 euros, versée annuellement par foyer aux personnes âgées de 70 ans et plus pour participation aux frais de chauffage.

QUESTIONS DIVERSES

-Mr le Maire énumère le montant des travaux à réaliser, chiffré par le SIEGE. Le conseil municipal émet un avis favorable afin que ces travaux soient programmés par la S.I.E.G.E dans le but d'une attribution des subventions correspondantes au profit de la commune d'HEBECOURT.

Hors réunion : pas de tranche de travaux accordée à la commune en 2009

-La commune est en attente du devis de Dynamic' emploi concernant le nettoyage des caniveaux, élagage...

-Chemin de la forge : Faire admettre à STPEE la réalisation d'un enrobé sur 4 à 5 mètres

-Mr BLANCHARD informe et présente aux membres du conseil, l'ancienne plaque communale en fonte rénoverée gracieusement par Mr DEVAUX et Mme HANNE, elle sera reposée à Hébecourt le Bas. Les autres communes de la vallée de la Levrière détenant des plaques similaires prévoient également leur rénovation.

-Mr GORON porte à connaissance des membres du conseil de la possibilité d'une formation pour les élus dans la commune par la SIDEF.

-Mr GORON demande si le service minimum dans les écoles sera assuré en cas de grève,

-Mr le Maire annonce qu'une formation sur les aspects financiers aura lieu à la Communauté de Communes le 16 octobre 2008 à 19h00.

-Mr GORON précise que les arrêts de car à la Pérelle, au dernier service du matin et du soir on été supprimés cette année alors que des adolescents l'utilisent, et demande à en connaître la cause.